



PDCA®

**Pétrole - Gaz - Électricité - Hydrocarbures - Chimie - Pétrochimie
Assistance Technique TCE - Assistance Maîtrise d'Ouvrage - Gestion de Projets
Travaux Neufs - Maintenance - HSE**



Vous avez reconnu les qualités de travail d'un collaborateur en contrat de travail précaires ou d'un stagiaire.

Vous souhaitez continuer à travailler avec cette personne, mais l'une des raisons ci-dessous ne vous le permet pas :

- La durée maximale autorisée ne vous permet pas de reconduire son contrat (délai de carence).
- Le budget de votre masse salariale ne vous permet pas de l'embaucher.

Chez PDCA®, nous vous proposons d'embaucher cette personne et de lui faire assurer la continuité de sa mission **en contrat de sous-traitance**.

Nos contrats excluent toute mise à disposition de personnel entrant dans le cadre d'un travail temporaire

Toutes nos prestations sont réalisées en contrat de sous-traitance